



**Municipalité de
Terrasse-Vaudreuil**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au centre communautaire, 78, 7^e Avenue, le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

129, 1^{er} Boulevard
Terrasse-Vaudreuil (Québec)
J7V 5S9
Lot 1 574 730
Zone Ra-4

Nature

Réduire la marge avant secondaire minimale exigée de 6,00 mètres à 4,2 mètres – bâtiment principal et porte-à-faux.

Règlement de zonage numéro 572, Grilles des usages et des normes, Annexe « C » Normes
Marge avant minimale Zone Ra-4

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce quinzième (15^e) jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca